

**Rapport de commission concernant le
Préavis municipal N°12-4 / 23**

***Chauffage à distance à bois sur le site
scolaire du Verneret – demande de crédit de
réalisation des travaux***

En vue du Conseil communal de Chavornay
du 21 septembre 2023

Chavornay, le 18 septembre 2023

Monsieur le Président,
Chères et chers collègues du Conseil,

La commission adhoc pour l'étude du préavis susmentionné, composée des membres soussignés Richard Catalano, Gilles Mottaz, Miriam Ravessoud, Aditya Yellepeddi et Steve Tanner, président et rapporteur, s'est réunie le mardi 5 septembre 2023 à 20h30 sur le site du Verneret, en présence de Madame la Municipale Océane Auzepy, Monsieur Filipe Gonçalves, ingénieur thermicien, et Monsieur David Truffer, intendant des bâtiments communaux.

La commission a pu visiter les différents endroits du bâtiment concernés par les travaux projetés : la salle de chauffe, la trémie pour les plaquettes, le local pour les accumulateurs. La commission tient à remercier les trois personnes susmentionnées pour l'excellent dossier et pour avoir donné toutes les explications nécessaires à la bonne compréhension du projet.

Préambule

Le chauffage à distance et à bois du site du Verneret avait été prévu dès la construction des bâtiments, en 1991. Le projet a été réactivé en 2021, avec des travaux préparatoires qui ont permis de raccorder tous les bâtiments du site au même système de chauffage, et d'en optimiser la consommation. Ce préavis est donc l'aboutissement d'une vision commencée il y a plus de 30 ans.

Une clarification à effectuer concerne la description du projet : il s'agit du remplacement de deux chaudières existantes à gaz, la première remplacée par une chaudière à plaquettes de bois, et la deuxième remplacée par une nouvelle chaudière à gaz. Une modernisation des installations de distribution de chaleur fait également partie du projet, modernisations nécessaires après 30 ans, mais aussi afin de garantir un fonctionnement optimisé et des économies importantes d'énergie.

Analyse

Le choix des plaquettes séchées comme source de chaleur est la meilleure solution existante en termes de charges annuelles, de stabilité des coûts, d'investissements, d'autonomie énergétique et d'approvisionnement local.

Les travaux préparatoires, à savoir la connexion de tous les bâtiments au même réseau de chauffage, et les efforts pour optimiser la consommation énergétique de l'ensemble du lieu, sont valorisés et pérennisés avec le présent projet.

Le projet a été dimensionné pour prendre en compte l'évolution du site sur le court et moyen terme. En effet, les installations de chauffage prévues pourront prendre en charge les futures constructions projetées.

Une subvention cantonale estimée aujourd'hui à CHF 95'000 sur le montant de la chaudière à bois est attendue si les exigences techniques de « QM Chauffage au Bois » (système de gestion de la qualité pour les chauffages au bois) sont tenues, ce que le projet garantira. Le montant de la subvention sera réévalué au moment de la facture finale selon les dernières ordonnances.

Une analyse des éléments économiques fournis dans le préavis permet de réaliser une comparaison des coûts entre la solution proposée (80 % plaquettes et 20 % gaz) et une solution 100 % gaz. Le projet proposé reste 10 % meilleur marché que le tout gaz. C'est une estimation basse, car ni l'augmentation inévitable du prix du gaz, ni la part possiblement plus élevée du bois dans le mix proposé ne sont pris en compte.

Conclusion

La commission estime que ce projet est nécessaire pour la commune à plusieurs égards. Premièrement, il montre un impact positif sur le climat grâce à l'utilisation de biomasse renouvelable. Deuxièmement, de toutes les solutions possibles, il est le plus avantageux économiquement. Troisièmement, il permet de réinjecter une bonne partie des charges annuelles directement dans l'économie régionale au travers de l'achat de combustible local.

Vu ce qui précède, la Commission recommande donc au Conseil communal de Chavornay de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n°12-4 / 23,
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'059'260.00 pour la mise en place du projet d'implantation d'une chaudière à bois pour chauffer le site scolaire du Verneret (chauffage à distance «CAD»).
- De régler ce montant par la trésorerie courante ou alors, si cette dernière n'était pas suffisante, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ; de le porter sur un compte au bilan amortissable selon les durées prévues par le modèle de comptes harmonisés MCH2 pour un chauffage à distance.

Richard Catalano

Gilles Mottaz

Miriam Ravessoud

Aditya Yellepeddi

Steve Tanner